



«Où sont les autres médias ?»

Libérez-le !



Dernière nouvelle

Le journaliste Eric Topona et le blogueur Jean Laokolé sont libérés à l'issue de l'audience de ce lundi 19 août ; mais condamnés à trois ans de prison avec sursis.

Au Royaume des interdits

Comme dans un far-west, une scène rocambolesque s'est offerte gracieusement, aux riverains de l'Espace Fest'Africa, le 10 août 2013. Quatre Toyota bondés d'une quarantaine de policiers débarquent pour interdire le concert de soutien aux journalistes emprisonnés. Deux minutes ont été données aux organisateurs pour remballer les sonorisations. Les commissaires chargés de la tâche, n'ont pas hésité à mettre les bouchées doubles. Ils ont décidé, au risque d'écorner l'image de ce pays dit de démocratie, d'interdire sèchement l'expression culturelle plurielle et l'élan de solidarité, chère à l'humanité.

Il fallait étouffer, à tout prix, le projet de ceux qui n'ont que le micro pour chanter et divertir tout un peuple. Il fallait signifier à cette jeunesse que le pouvoir a ses moyens de coercition et que l'heure n'est pas à la jubilation, même si on était, à la veille, du cinquante troisième anniversaire de l'indépendance du Tchad.

Si l'on considère les vingt-trois ans de règne de Déby Itno, on réalise que c'est pour la première fois qu'une telle procédure a été utilisée pour faire comprendre à tous qu'il ne doit pas avoir de connivences entre journalistes et artistes. Au pays de Toumaï, un artiste est fait pour chanter la gloire du Chef de l'Etat, et non pour roucouler pour la liberté de la presse. Les journalistes emprisonnés doivent continuer à regarder et regarder entre les quatre murs d'Amsiné, pour prendre conscience que l'avenir dure longtemps et que dans la vengeance, certains hommes sont plus barbares que les bêtes sauvages. Au pays de Toumaï, les artistes doivent attendre le rendez-vous de la Place de la Nation pour s'égosiller au nom d'une démocratie obtenue au prix d'énormes sacrifices. Et ce, pour bénéficier des miettes qui tomberaient des poches des organisateurs du bal masqué.

La machine a été mise en marche pour interdire le concert. Mais on se demande encore ce qu'ils reprochent aux artistes qui veulent chanter pour la liberté de la presse ? Est-ce à cause de leur élan de solidarité ou du sentiment de compassion qu'ils expriment à l'égard de ces acteurs de l'information emprisonnés ? S'agit-il d'un simple réflexe totalitariste, comme il en fut par le passé avec l'interdiction de pêcher sur les fleuves Logone et Chari et plus récemment l'interdiction de toute activité de moto-taxi à N'djaména ? Paradoxalement, on se rend compte qu'en interdisant le concert du 10 août dernier, le Gouvernement n'a pas eu l'intelligence d'esprit de prévoir les tapages médiatiques qui s'en suivraient.

Au finish, les organisateurs du concert interdit gardent le moral haut ; mais le pays a pris le risque d'apparaître en décalage avec l'esprit de démocratie et d'Etat de droit. Sans doute, les gardiens de l'appareil idéologique de l'Etat que sont certains commissaires de police et autres agents de Renseignements généraux sont restés sur leur soif. Ils se feront de bonnes raisons pour revenir à la charge, peut-être, en retirant l'autorisation de fonctionner aux organisations et autres initiateurs qui lèveraient le petit doigt critique. Nous estimons qu'à ce moment-là, ils n'auront plus pour seuls adversaires les artistes, mais tout le peuple des opprimés. A l'énergie débordante des sbires, le peuple s'opposera avec acharnement pour s'arracher le bonheur et la liberté, ici et maintenant. Le spectre du printemps arabe plane.

La Rédaction

Eclairages

Bimensuel d'investigations, d'informations générales et de débat

Tél. 66 53 45 72 / 66 48 47 99 E-mail : éclairages.journal@yahoo.fr

Eclairages a pour souci d'être la tribune d'expression pluridisciplinaire de journalistes, d'intellectuels et de chercheurs. Et ce, pour la production des articles de fond, sur des thèmes variés, garantissant le pluralisme de points de vue. Il est destiné à un large public.

Co-directeur de la publication : Djimasra Parfait

Maquette : Weboland Info

Imprimerie : BINGO

Tirage: 3.000 exemplaires

CPDC-MPS, je t'aime moi non plus

Une aile de l'opposition démocratique (Cpdc) et le parti au pouvoir se livrent une guerre depuis un certain temps. Une bataille médiatique autour de l'identité du chef de file de l'opposition.

Qui est le patron de l'opposition au Tchad ? C'est cette question à zéro franc, parfaitement idiote qui ne dépasserait pas un bon élève du primaire qui divise la classe politique tchadienne. Selon la loi 20/PR/2009 du 04 août 2009 portant statut de l'opposition, la réponse à cette question est sans ambiguïté : "le chef de l'opposition est le président du parti d'opposition qui dispose du plus grand nombre de députés à l'Assemblée nationale". Logiquement, les politiques devraient nous épargner ce débat complètement stérile. Mais non, la vie politique mérite d'être animée en permanence. Et, cette guerre autour de la détermination de l'identité du chef de file de l'opposition est de bonne guerre.

A la tête de cet affrontement, il y a Déby Itno. Répondant aux journalistes lors de sa conférence de presse du 10 août, il a tiré coup sur coup deux salves : "Notre frère Saleh Kebzabo veut s'imposer comme chef de file de l'opposition. Mais c'est à l'opposition d'accepter de le prendre comme chef de file ! Il y a un texte que le gouvernement doit prendre et qui permettra de connaître le rôle du chef de file, ainsi que le cadre réglementaire, etc. Mais ce n'est pas au pouvoir d'installer un chef de parti politique comme président des autres partis politiques. C'est ce qu'on me demande et je ne peux pas le faire. Je n'ai pas cette autorité". "Je n'ai absolument rien contre Monsieur Saleh Kebzabo. Je vous assure que je l'ai reçu dans mon bureau, avant que je ne parte pour mes vacances à Am-Djarass et nous avons échangé sur la question de chef de file. Je ne peux pas l'imposer, lui, comme chef de file comme ça. C'est à l'opposition de trouver son chef de file". La première lecture est boiteuse. Le chef de l'opposition n'est pas le chef des partis non membres de la majorité. Et, la deuxième semble mensongère car, dans sa mise au point au quotidien Le Progrès, Saleh Kebzabo, nie avoir rencontré le président de la République avant ses vacances à Amdjarass.

Toutefois, la Cpdc n'a pas attendu longtemps pour répliquer par la voix de son doyen d'âge Jean-Baptiste Laokolé. Saleh Kebzabo est bel et bien au regard de la loi, chef de l'opposition. "A moins que derrière cette sortie du président de la République, il y ait une volonté de nuire à l'opposition", a-t-il laissé entendre. Il a aussi demandé à l'Assemblée nationale de retoquer la demande de lever de l'immunité de Saleh Kebzabo, et de libérer le député Mahamat Saleh Makki et les journalistes emprisonnés depuis plus de cent jours. Cette sortie médiatique est aussitôt qualifiée de

"hasardeuse", par le secrétaire général adjoint par intérim du Mps, Mahamat Ali Abdallah Nassour. Il se dit surpris de la méconnaissance des textes de la part de "ses amis de la Cpdc" qui sont censés comprendre les mécanismes de fonctionnement de la République. Le Secrétaire général par intérim du Mps conseille à la Cpdc de "s'abstenir de toute agitation et tergiversation pour laisser la justice faire son travail en toute indépendance". Au sujet de la désignation du chef de file de l'opposition, il s'indigne sur la manœuvre de la Cpdc tendant à incriminer le président de la République. Sans répondre à la question, Mahamat Ali Abdallah Nassour reprend Déby Itno : il appartient à l'opposition de désigner son chef.

Sur le fond, la question de l'identification du chef de l'opposition n'est pas réglée. Déby Itno et son parti le Mps font dans la mauvaise foi. Sinon, il aurait déjà réglé le problème en signant le décret d'application de la loi 20/PR/2009 du 04 août 2009 portant statut de l'opposition. Excellence, vous avez toujours juré que vous respectez strictement les lois de la République. Alors, ne vous contredisez pas !

Djimasra Parfait

Communiqué de presse conjoint ACAT-Tchad, MCPL et DHSF

Dans un communiqué conjoint rendu public le 12 août 2013, les organisations de la société civile notamment Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture section du Tchad (ACAT/TCHAD), Droits de l'Homme Sans Frontières (DHSF), Mouvement Citoyen pour la préservation des Libertés (MCPL) s'inquiètent de la dégradation considérable des droits de l'homme au Tchad, caractérisées par le musèlement de la presse, les arrestations arbitraires, irrégulières et illégales des hautes personnalités de la République dont les députés, sans aucun respect du caractère sacré de leur immunité parlementaire. Les organisations signataires du communiqué demandent au Gouvernement de libérer immédiatement et sans conditions les journalistes Eric Topona et Avenir de la Tchiré ainsi que le blogueur Jean Etienne Laokolé ; de libérer le député Saleh Maki ; d'abandonner le harcèlement contre le député Saleh Kebzabo et d'annuler les contrats de concession des services de la police et des transports octroyés abusivement à SOGECT-TCHAD.

Déby Itno et les "journalistes professionnels"

A la faveur du 53ème anniversaire de l'accession du Tchad à la souveraineté internationale, Déby Itno a ouvert les portes de son somptueux Palais rose à la presse locale, le 10 août 2013. Il le fait régulièrement depuis sa nouvelle trouville : la Renaissance. Problème, le Tchadien lambda n'a rien appris de nouveau tant la conférence de presse est fade et comme insipide. La faute peut-être à la docilité remarquable des "journalistes professionnels", triés sur le volet par les organisateurs pour le besoin de la cause.

Ils étaient une demi-douzaine de journalistes à avoir le mérite de converser avec son Excellence sur les questions sociopolitiques et politiques du pays. Parmi cette demi-douzaine plus de deux tiers sont choisis parmi "la grande et vraie presse" (Onrtv et Atpe). "Le critère fondamental de ce choix, nous a sifflé un des organisateurs, est tout sauf objectif. Il s'agit en fait de sélectionner des journalistes professionnels". Et le professionnalisme du journaliste au Tchad signifie la docilité sans borne du journaliste. Ce n'est pas l'étonnement du président de la République qui a constaté la quasi-absence de la presse privée qui changerait quoique ça soit. Toutes les questions sont concoctées d'avance par les services de la presse présidentielle et mis simplement dans la bouche des intervieweurs. Point question d'aborder les sujets qui fâchent. Notre confrère du Journal Le Temps, Michael Didama a appris à ses dépens lorsqu'il évoquait l'acharnement du pouvoir contre les médias et l'opposition. Le président lui a tout de suite remis dans les rangs. "Je recommanderais à chacun de vous de poser librement des questions importantes, sans qu'on ne perde du temps sur de petites questions qui n'ont pas de sens et qui concernent une personne. C'est la vie de la Nation et de tout le peuple tchadien qui est importante et qui est essentielle".

Ainsi, l'affaire Ibni Oumar Mahamat Saleh, du nom de l'opposant disparu dans la foulée des événements des 2 et 3 février 2008 n'est pas inscrite au programme de cette grande interview. Déby Itno a répété à plusieurs reprises qu'il ne répondrait plus à cette question. Pourtant, la justice tchadienne vient d'ordonner un non lieu, enterrant définitivement le dossier Ibni. Nos illustres

confrères ont dû certainement oublié cette question. Ne leur tenez pas rigueur ! Ils se sont comportés comme "des journalistes professionnels qui aiment leur pays". Exactement comme l'a souhaité Déby Itno au début de l'entretien.

En dehors de cette amnésie volontaire, plusieurs questions (8) ont été abordées pendant le tour et demi d'horloge qu'a duré l'interview. Il s'agit notamment de l'affaire dite de la "conspiration du 1er mai", le dialogue politique, le jugement de l'ancien dictateur Hissein Habré, la cherté de la vie, l'agonie du système éducatif, le sempiternel conflit élève-agriculteur.

Sur toutes ces questions Déby Itno n'a rien dit de nouveau. Concernant le jugement de son prédécesseur, voici un morceau de sa réponse: "Je crois que je peux, en mon âme et conscience, dire que j'étais un des rares collaborateurs de Habré qui lui disait attention à ce que vous êtes en train de faire. Je l'ai dit et c'est moi, c'est moi ! Parmi tous les collaborateurs de Habré, j'étais le seul capable de lui dire : ça c'est bon, ça c'est mauvais". Avant d'ajouter que le "jugement de Hissein Habré aura un impact réel sur la réconciliation entre Tchadiens". Du déjà entendu.

Tchad, candidat au Conseil de sécurité des Nations Unies

S'agissant de l'envoi des troupes au Nord-Mali, Déby Itno réplique que sans cette présence, le Mali n'aurait jamais organisé les élections présidentielles. "Je veux vous dire une chose en tant que soldat : si le Tchad ne s'est pas engagé au Mali, il n'y aurait jamais eu d'élections dans ce pays. (...). La présence et l'action essentielle du Tchad ont été fondamentales pour la réussite du processus que la communauté internationale cherchait : organiser les



élections, poursuivre le dialogue entre le Mlna et le gouvernement, unifier le Mali".

Quand à la "conspiration", aux journalistes et à Saleh Kebzabo, le premier magistrat du Tchad n'a pas varié ses propos d'un iota. "Il y a un choix à faire. Si nous voulons la paix sociale dans notre pays, il faut laisser la justice jouer son rôle de bout en bout. Ce n'est pas moi, Idriss, qui vais m'interférer dans les affaires judiciaires. Je ne l'ai pas fait et je ne le ferai jamais, même par l'intermé-

diaire de quelqu'un. Je le dis du fond de mon cœur, et je crois à ce que je dis. J'estime que ce sont des gens qui sont assermentés, ils ont choisi d'être magistrats", cette note musicale a été maintes fois reprise.

La seule nouveauté qui a filtré de l'événement est l'imminence de la candidature du Tchad au Conseil de sécurité élargi de l'Onu. Pour le reste, la récolte est terriblement maigre. Rendez-vous est pris pour 2014.

Djimasra Parfait

Communiqué de presse

La Chambre africaine extraordinaire d'instruction effectue une mission au Tchad, du 19 Août au 03 Septembre 2013. Cette mission entre dans le cadre de l'exécution d'une commission rogatoire internationale. Outre des rencontres avec les autorités judiciaires Tchadiennes, les membres de la chambre d'Instruction auront à s'entretenir avec les associations des victimes présumées et à auditionner des témoins à charge et à décharge. Ils effectueront aussi des visites sur les sites d'Ambing et d'Amral Goz, supposés abriter des charniers, et les centres de détention de la capitale (BSIR, DDS, entre autres). Dans un souci d'équilibre et de respect des droits de la défense, les avocats de M Hisséne Habré, tout comme ceux des parties civiles, ont été informés de la mission et de la possibilité qui leur est offerte, en rapport avec l'Administrateur des Chambres africaines extraordinaires, de se déplacer au Tchad pour assister à l'exécution de la CRI. Cette présente mission sera suivie de deux autres, conformément à la feuille de route des Chambres africaines extraordinaires, dans le cadre de la procédure d'instruction.

Dakar, le 16 Aout 2013 Le Coordonnateur de la Cellule,

M Marcel MENDY, Email: m_mendy@chambresafriaines.org

ANNONCE

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

ET DE L'IRRIGATION

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTIONN GENERALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

ET DE LA FORMATION

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

D'APPUI A LA PRODUCTION AGRICOLE AU TCHAD

APPEL D'OFFRES NATIONAL N°004/MAI/SG/PAPAT/2013/AON

Fourniture et mis en service des équipements informatiques et accessoires pour les Coordinations de N'Djaména, de KOUMRA, SARH, GOZ BEIDA, AMTIMAN et MONGO

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le 14 février 2013 de "Développent Business".

2. Le Gouvernement de la République du Tchad a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (PAPAT), et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition des moyens roulants pour le compte des coordinations du PAPAT.

3. L'Unité de Gestion Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (PAPAT), représentant la Coordination Nationale du projet, sollicite des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour **fournir et mettre en service des équipements informatiques et accessoires ci-dessous pour les Coordinations de N'Djaména, Koumra, Sarh, Amtiman, Goz Beida et Mongo (cf détail dans le DAO).**

- 13 Micro-ordinateurs de bureaux;
- 20 ordinateurs portables;
- 07 d'imprimantes;
- 06 scanners;
- 06 vidéoprojecteurs;
- 01 solution anti virale pour 41 postes;
- 41 onduleurs et multiprises.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans les "Directives: Passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA" révisées en janvier 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (PAPAT) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 08 heures à 15 heures (heure locale).

ANNONCE

6. Les exigences en matière de qualifications sont:

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et financière ci-après:

- **Chiffre d'affaire moyen de trois (03) dernières années (2010, 2011 et 2012), au moins égal à un minimum de deux fois le montant de l'offre en hors taxes;**
- **Documents attestant que le soumissionnaire a exécuté au moins deux (2) marchés similaires au cours de ces trois (03) dernières années (2010, 2011 et 2012), documents probants joints;**
- **Documents attestant de l'existence d'un service- après-vente organisé ou une représentation locale y compris un personnel qualifié pour assurer l'entretien, la mise en service et le suivi de la garantie.**

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **Cinquante mille (50.000) Francs CFA**. La méthode de paiement sera par chèque, virement sur le compte du projet ou en espèce contre récépissé. Le document d'Appel d'offres sera adressé par acheminement à domicile. L'adresse de retrait de dossier est indiquée ci-dessous.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **30 septembre 2013 à 10 heures** (heure locale). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le **30 septembre 2013 à 11 heures**. Les offres doivent comprendre **une garantie de l'offre d'un montant de 2%**.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (PAPAT)

Unité de Coordination Nationale du Projet (UCP) Route de Farcha, en face de l'ITRAD,

Tél: (+235) 66 24 82 03/22 52 74 98 Fax: (+235) 22 52 74 99

E-mail: soulhis69@hotmail.com B.P: 2579 N'Djaména TCHAD

A l'attention de **Monsieur le Coordonnateur National du PAPAT**

Le Coordonnateur National



HISSENE SOULEYMANE NOURENE

Mangaral Christian, un producteur artistique pure espèce

Produire des artistes (musiciens) est une affaire qui ne donne pas toujours le résultat escompté. Mais Mangaral Christian s'est engouffré dans la brèche. Et ça a l'air de marcher.



Il est élégant, présente une carrière de lutteur et est d'une simplicité débordante. Fortuné, nous ne dirons pas car, l'argent m'aime guère le bruit. Mais, il a de quoi soutenir les artistes qui cherchent à prendre leur envol. Son

dada, c'est la crédibilité et le talent incontestable de l'artiste. Les autres considérations subjectives lui importent peu.

Né le 31 janvier 1981 à N'Djamena, Mangaral Christian est le quatrième

enfant d'une fratrie de trois sœurs et quatre frères. Il fait ses études secondaires au Lycée Félix Eboué (N'djamena) avant de suivre une formation en comptabilité et gestion à l'institut AVD (N'djamena). Mangaral Christian est ami et fidèle compagnon du député fédéraliste Béral Mbaikoubou depuis une bonne quinzaine d'années, et l'assiste aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Depuis février 2012, il a mis sur pied une structure de production artistique dénommée Mangaral Production. C'est en accompagnant et en assistant son fidèle ami Béral Mbaikoubou dans son parcours artistique que Mangaral s'est profondément frotté à l'art et au milieu artistique tchadien dont il a pris le goût et la passion. Devenu progressivement passionné de l'art musical et ami de nombreux artistes, surtout engagés, il a créé la maison Mangaral Production pour leur venir en aide financièrement, mais aussi afin de les appuyer dans la recherche de partenaires fiables et nécessaires au développement de leurs carrières.

Depuis une année et demi, la maison Mangaral Production a produit en studio et en scène près d'une dizaine d'artistes parmi lesquels d'excellents talents tels que Placide Ayreh, Ray's kim, 2D kost, ou encore Ménodji, la grande voix du

groupe Matania. Les choix de Mangaral Production sont pour le moins éclectiques. Car, les artistes qu'il aura rendu plus visibles émanent aussi bien du milieu reggae, Rap, que de la variété. Pour justifier cette pluralité, Mangaral Christian explique : "la seule chose qui me guide dans mes choix, c'est la crédibilité du talent de l'artiste. Quelque soit le style qui est le sien, j'attends simplement que l'artiste soit consistant, conséquent, ambitieux et rigoureux dans sa création".

Dans la logique de sa passion et de son ambition, Mangaral Christian a entrepris contre de lourdes difficultés financières, une grande tournée musicale dans la zone méridionale du pays en février et mars derniers. Cette tournée a montré le grand courage de ce jeune trentenaire qui, avec des moyens de bord a pu déplacer et produire cinq chanteurs et un orchestre d'une dizaine de musiciens...

Fort de ses rapports excellents avec les artistes, Mangaral Christian a en projet de mettre à la disposition des artistes dans les prochains mois un matériel complet (podium mobile, instruments de musique et de sonorisation pour des prestations de qualité). Il projette aussi de mettre sur pied un festival annuel où les talents confirmés ou en herbe pourraient s'exprimer. Afin de rendre possible ce projet, il entend à la longue se mettre en relation avec d'autres projets similaires en Afrique. Il a mis à profit ses derniers mois de vacances pour effectuer un long voyage de découverte au Cameroun et en Afrique de l'ouest pour s'imprégner des expériences d'ailleurs en vue de nourrir ses propres initiatives.

Lorsque l'on interroge Mangaral Christian sur les difficultés auxquelles il se heurte, il déclare d'une voix ferme et assurée "les seules difficultés que je rencontre sont celles de lever les fonds auprès des structures publiques et privées pour transformer mes idées en réalités. Mais, avec de la persévérance, cela pourrait s'améliorer..."

Quand on sait que le concert de soutien aux journalistes emprisonnés, empêché par la police nationale, le 10 août 2013 est à mettre à l'actif de la Maison Mangaral Production, il ne reste plus qu'à lui souhaiter bon vent.

Djimasra Parfait

Patrick Saint Krespel

Clandomen, videz les rues!

L'activité des motos-taxis à N'Djaména. En vérité, le ministre de la Sécurité publique ne fait que relayer la vision du chef de l'Etat, qui lors de sa dernière visite des chantiers de N'Djaména avait lancé : "je vois qu'il y a trop de moto dans la ville. Il faut réglementer l'activité des moto-taxis". Et Tchonaï Elimi Hassane a mis un peu du sien, question de plaire au Grand boss. Selon lui, cette décision se justifie par la crainte d'éventuels attentats terroristes. Car, les forces de défense et de sécurité ont pris en flagrant délit un clandoman transportant des engins explosifs.

De l'application. Au lendemain de l'annonce de la nouvelle, une atmosphère confuse a pesé sur la capitale. De nombreuses personnes, habituées à faire leurs emplettes en clando ont été largement déboussolées. Les conducteurs des motos-taxis étaient perplexes, mesurant l'ampleur de cette décision gouvernementale. Mais comme au pays de Toumaï, entre la parole et l'acte, il y a un fossé. Les clandomen ont continué tranquillement leur activité. Cette fois-ci, dans la clandestinité, abandonnant ainsi les signes déterminant les travailleurs de ce secteur.

Des impacts. Deux raisons primordiales ont été à l'origine de l'apparition du phénomène de clando : manque d'initiative et de créativité des autorités communales pour organiser le transport commun et manque d'emploi. En effet, vu que les rares taxis et minibus étaient incapables de desservir la capitale, quelques individus imbibés d'expérience d'ailleurs, se

sont jetés dans cette activité de transport. A l'intention d'offrir un service s'est adjoint le désir d'accumuler l'argent. C'est ainsi que de nombreux chômeurs que compte le Tchad et quelques autres sans emplois ont atterri à pieds joints dans cette activité. D'autres individus, mal intentionnés (des bandits de grand chemin), ont eux aussi trouvé en cette activité, un canevas pour escroquer, rançonner et dépouiller de paisibles citoyens. C'est peut-être à cause de cette dernière catégorie que le Ministre de la Sécurité Publique a décidé de l'arrêt définitif de la pratique de moto-taxi.

Décision impopulaire. Le rôle premier des forces de sécurité est de débusquer des personnes susceptibles de porter atteinte à la sécurité des citoyens et du pays. Si la police a pu, à travers des patrouilles mettre la main sur des malfrats érigés en clandomen, l'acte est à féliciter. Mais cela ne suffit pas pour mettre fin à toute une pratique qui nourrit des milliers de bouches à N'Djaména. Au rang des clandomen, on compte des pères d'enfants, des diplômés sans emplois, des orphelins, des enfants des veuves, etc. Que feront-ils demain pour subvenir aux besoins de leurs progénitures et parents (pour la plupart des veuves, victimes de guerre, de sida et d'assassinats crapuleux dans les rues de la capitale). Si le chômage est un métier, l'Etat tchadien aura bien intérêt d'exporter les milliers de chômeurs qu'il fabrique. Sinon...

Suspension des activités de la CNPCIC

Le gouvernement tchadien a annoncé le mardi 13 août 2013, la suspension de toutes les activités de la compagnie pétrolière publique chinoise (Cnpscic) exerçant sur le sol tchadien. Il reproche à la compagnie pétrolière chinoise une pollution intentionnelle de l'environnement.



Des trous profonds dans lesquels du pétrole brut est déversé en plein air à Koudalwa

Le Tchad accuse la Cnpscic de violations flagrantes des normes environnementales dans ses forages d'exploration de brut dans le sud du pays (champs des rôniers). "Nous nous sommes rendus sur les zones d'activité de la China national petroleum corporation international chad

(CNPCIC) à Koudalwa, où nous avons constaté une violation flagrante par cette société des normes environnementales", a déclaré le ministre du Pétrole, Djérassem Le Bémadjiel. Il a ajouté par ailleurs que, "non seulement la Cnpscic n'a pas d'équipements pour le nettoyage de brut qui était déversé,

mais c'est en plus un déversement intentionnel dans le souci de réduire les coûts". Djérassem Le Bémadjiel attend des assurances en matière de respect de l'environnement de la part de la Cnpscic pour lever sa suspension. Mais, une chose est sûre, la suspension des activités de la Cnpscic freinera les travaux de la raffinerie de Djarmaya. Et, il faut peut-être s'attendre dans les jours à venir à une pénurie de carburant. Raison : la raffinerie de Djarmaya, principale pourvoyeuse de la capitale en carburant, s'approvisionne en brut à partir des champs pétroliers des Rôniers.

En effet, pour se débarrasser du trop plein de brut, la Cnpscic utilise une méthode toute unique. Elle creuse des tranchées énormes de 50 m², profondes de 2m. C'est dans ces tranchées que le brut est déversé aucune protection. L'enlèvement de ce brut et sa brûlure dans les carrières sont l'affaire des employés tchadiens qui au demeurant ne sont dotés d'aucun équipement de protection.

Prenant la mesure de la gravité de la situation, le Ministre du pétrole sort deux jours plus tard la grosse artillerie. Les choses ne seront plus comme avant ! Toutes les entreprises exerçant dans le secteur de l'exploitation du pétrole au Tchad, seront auditées. "Nous allons commanditer une expertise externe qui va venir et regarder ce qui se passe en matière de préservation de notre environnement, indique Djérassem Le Bémadjiel, ministre tchadien du Pétrole. Au dernière nouvelle, cet audit est confié au cabinet américain d'audit minier Alex Stewart International.

Bref rappel, c'est depuis 2009 que la Cnpscic a commencé à exploiter le pétrole tchadien. Cette suspension du gouvernement résonne comme une victoire de la société civile qui réclame depuis quelques années déjà un plus grand contrôle des opérations pétrolière dans le pays. Ce désaccord entre le gouvernement tchadien et la société civile avait d'ailleurs conduit au départ de la Banque mondiale du pays en 2008.

Djimasra Parfait

Yoro, pas du tout rancunier !

Dans un communiqué de presse signé le 03 août 2013, le coordinateur de Far/Pf, Ngarléjy Yorongar, informe que les Députés du parti ne voteront pas pour la levée de l'immunité parlementaire des Députés Tchindebé Lama et Saleh Kebzabo. Raison : la rancune n'est pas la tasse de thé du député fédéraliste. Lecture.

"Saleh Kebzabo nous a, plusieurs fois, poignardé dans le dos depuis notre existence. Il s'acharne sur nous et harcèle notre Coordinateur Exécutif Fédéral, le Député Fédéraliste Yorongar. Il utilise son journal, N'Djaména-Hebdo, pour tenter de nous démolir méthodiquement sans y parvenir. Il diffame, dénigre, persifle le Député Fédéraliste Ngarléjy Yorongar à travers la presse notamment à travers son journal. Mais, nous lui opposons un mépris pour ne pas lui donner une suite judiciaire ; même si notre Coordinateur Exécutif l'avait fait trembler une fois devant le Procureur de la République, Mme Ruth Yanéko Rumba.

En juin 1998, alors qu'il avait quitté l'hémicycle pour être ministre de la démocratie consensuelle et participative (DCP), Saleh Kebzabo avait instruit ses Députés à voter comme un seul homme pour la levée de l'immunité parlementaire de notre Coordinateur Exécutif Fédéral, le Député Fédéraliste Ngarléjy Yorongar, aux fins de le faire condamner à trois (3) ans de prison ferme et à cinq cent mille Francs (500.000) CFA d'amende pour diffamation qui n'en est pas une et pour cause a-t-il seulement été autorisé par les juges de faire ses preuves ? N'est-ce pas un des Députés de Kebzabo est le rapporteur de la commission ad hoc chargée de la levée de l'immunité parlementaire de notre Coordinateur Exécutif Fédéral, le Député Fédéraliste Ngarléjy Yorongar?

En 2001, toujours égal à lui-même et comme une personne rongée par une haine féroce, il prend la tête des candidats malheureux à l'élection présidentielle pour saper la brillante élection de notre Coordinateur Exécutif Fédéral, le Député Fédéraliste Ngarléjy Yorongar. Comme résultat, celui-ci a été arrêté à son domicile sans mandat pour être soumis à des traitements inhumains et dégradants au quatrième Arrondissement de police. N'eut été la prompte intervention du Président de la Banque Mondiale, notre Coordinateur Exécutif Fédéral ne serait plus de ce monde. Les photos et les certificats médicaux délivrés tant par des médecins tchadiens que par des médecins français en faisaient foi. Dans la foulée, le sieur Saleh Kebzabo prend la tête d'une délégation de trois candidats malheureux pour se rendre en Europe afin d'y mener une

grande campagne de diabolisation, de dénigrement et des pires injures contre la personne de notre Coordinateur Exécutif Fédéral, le Député Fédéraliste Ngarléjy Yorongar, notamment auprès du Parlement Européen à Strasbourg, de la Commission de l'Union Européenne à Bruxelles, de la direction Afrique du Ministère français des Affaires Etrangères. Peine perdue puisque cette campagne n'a pas eu l'écho recherché. Un fiasco total.

En 2007, il avait opposé un refus catégorique à notre proposition de faire participer la société civile à la négociation de l'accord du 13 août 2007. Même pour la simple signature de cet accord par la société civile, il refuse catégoriquement.

En 2010, après avoir passé quelques nuits fraîches dans une chambre hyper climatisée à Amdjaress en compagnie d'un directeur des services secrets, il a, à son retour à N'Djaména, enterré avec de larges sourires aux lèvres, la carte biométrique obtenue de très haute lutte qu'il défendait pourtant becs et ongles la veille aux côtés de ses collègues chefs des partis politiques.

En 2011, tel un maraudeur, il a grugé un de nos Députés, Madtoïngué Bénelngar, en lui miroitant un poste au bureau de l'Assemblée Nationale, poste que le Président Haroun Kabadi nous a offert. Après de vaines tentatives, nos deux Députées sont et demeurent toujours dans son collimateur, etc.

En dépit de ces quelques morceaux choisis, nous avons retiré notre Députée qui s'est inscrite à la commission ad hoc et nous avons donné des instructions fermes à nos trois députés de ne pas voter pour la levée de l'immunité parlementaire de Saleh Kebzabo. Nous ne pratiquons pas la loi du Talion : «œil pour œil, dent pour dent». Il faut savoir pardonner.

Nos Députés ne voteront pas non plus pour la levée de l'immunité parlementaire du Député Tchindebé Lama qui a déjà payé sept millions (7.000.000) F CFA sur les neuf millions (9.000.000) F CFA détournés. Il ne lui reste que deux millions (2.000.000) F CFA qu'il promet payer en ce mois d'août comme il est de règle dans notre pays pour s'extirper des griffes de la justice. Pourquoi lui et pas les autres ? Pourquoi deux poids, deux mesures ? Pourquoi des voleurs des milliards sont protégés alors qu'on s'acharne sur ce pauvre Député Tchindebé Lama ? Est-il une victime expiatoire ?

«Une chèvre ne rit pas en voyant une autre avec la corde au cou», car demain ce sera son tour pour l'abattoir dit la sagesse Ngambaye".

N'Djaména, le 3 août 2013,

P. Le FAR/PARTI FEDRATION,
Le Coordinateur Exécutif Fédéral,
Le Député Fédéraliste Ngarléjy Yorongar

Une lueur dans la nuit

Cet article, initialement écrit pour le cinquantenaire de l'indépendance du Tchad en août 2010, a été légèrement revu, notamment pour tenir compte de l'actualité, du 53^{ème} anniversaire de l'indépendance.



Fort-Lamy aujourd'hui Ndjamena, nuit du 10 au 11 août 1960. Le Premier Ministre Tombalbaye vient de proclamer l'indépendance du Tchad lorsqu'une panne d'électricité l'oblige à terminer son discours à la lueur d'une lampe torche. Ultime pied de nez du colonialisme moribond ? Mystère... Toujours est-il que cette étrange plongée dans les ténèbres serait un maléfice lancé contre mon pays.

Depuis, les faits semblent donner raison aux superstitieux. Mais les choses ne sont pas si simples. Le Tchad, dans ses frontières actuelles, n'existait pas avant la conquête européenne. A l'Est du lac éponyme, 3 royaumes vivaient alors essentiellement de la traite négrière au profit du monde arabo-musulman : Ouaddaï, Baguirmi et Kanem-Bornou. Vaincus par les Blancs, ils vont, sous drapeau français, rejoindre les principautés animistes qui leur avaient jusque-là servi de greniers à esclaves pour constituer le

territoire qui deviendra le Tchad. Dès lors, chez les autochtones, les inimitiés précoloniales vont fertiliser les graines de la discorde semées par le colonialisme pour diviser et régner. De là naîtront les conflits qui tuent encore aujourd'hui.

L'indépendance est ce que le peuple qui la conquiert en fait. Or, englués dans des guerres intestines, les Tchadiens voient constamment leur souveraineté sinon contestée du moins fortement relativisée par la présence de forces militaires d'origine française, libyenne, soudanaise ou multinationale.

Cela étant, on est en droit de se de-



mander ce que peut bien signifier « être indépendant » pour un peuple dont une frange considérable ne survit que grâce à l'aide extérieure. Au fond, l'indépendance elle-même n'est-elle pas une notion dépassée à l'heure où les échanges s'opèrent à la vitesse de l'électron, où cultures et communautés se brassent au rythme des charters?... Erreur ! L'indépendance est plus actuelle que jamais en cette ère d'hyper-communication et d'hyper-interdépendance. Car, pour être copropriétaire à part entière de la case commune de l'humanité qui s'édifie quotidiennement sous nos yeux, tout peuple devrait y apporter au moins une brique moulée par son génie propre et colorée de ses valeurs propres. L'enjeu pour le Tchad est donc de ne pas arriver en squatter sous un toit que les autres nations auront bâti.

En tout état de cause, l'indépendance du Tchad demeurera une chrysalide tant que nous ne satisferons pas à nos besoins vitaux, que nous resterons majoritairement analphabètes, que nous ne nous exprimerons pas librement sur les grands choix qui engagent notre avenir. Heureusement, nous avons de plus en plus conscience que ce sont nos propres faiblesses qui font le miel des nébuleuses néocolonialistes ou mafieuses. Ce n'est que par l'acquisition du savoir que nous réduirons ces lacunes. C'est pourquoi chaque fois qu'un Tchadien réussit à percer les secrets du syllabaire, nous devons nous en féliciter. Parce que, à travers lui, c'est tout le Tchad qui progresse d'un pas vers la prise en main véritable de son destin.

Le Tchad est plus que cinquantenaire. Et alors ?... 50 ans pour l'homme, combien de secondes à

l'échelle d'une nation ?... Si la mesure du chemin accompli devait se retrouver dans un bulletin scolaire, mon pays recevrait les appréciations suivantes : « A fait avec les moyens qu'il a reçus au berceau », « Peut faire mieux sans guerre » et « Dispose d'une énorme marge de progression ». Ce dernier commentaire recouvre de sa pertinence tous les domaines. Toutefois il prend un sens particulièrement aigu s'agissant de la redistribution des dividendes du pétrole et de l'émergence d'un Etat de droit. En effet, pour nous limiter à la seule liberté d'expression, à l'heure où ces lignes sont écrites, des leaders d'opinion (il s'agit de l'écrivain Jean-Etienne Laokolé, des journalistes Moussaye Avenir de La Tchiré et Eric Topona) croupissent en prison uniquement pour ce qu'ils sont. Simultanément, une majorité mécanique s'apprête à lever l'immunité de certains francs-parleurs du parlement afin de mieux les museler. Qui a dit que sous certains cieux la justice n'était que borgne ?

Concluons cependant sur une note moins pessimiste avec cet aphorisme bien de chez nous sur la gageure d'apprendre à marcher. Passé un certain âge, on croit avoir fait le tour de la question. Mais, en vérité, on continue d'apprendre à marcher toute sa vie. On n'en aura fini avec les faux pas, les reculades et les chutes qu'une fois au paradis ... ou en enfer.

C'est pareil pour l'indépendance. Loin d'être une situation acquise une fois pour toutes, elle est à reconquérir sans cesse, à chaque instant.

Nétonon Noël NDJÉKÉRY, écrivain.

Dernier ouvrage paru, MOSSO, roman, éditions Infolio, 368 pages.

Abonnement

Lieu du souscripteur	6 mois (12 numéros)	1 an (24 numéros)	Abonnement de soutien
N'DJAMENA	6.000 F CFA 8.000 (avec portage)	12.000 F CFA 18.000 (avec portage)	A partir de 30.000 F CFA
PROVINCE	18.000 (avec portage)	36.000 (avec portage)	